

Quoi de neuf ?

LA LETTRE D'INFOS DE VISSEICHE

Édito

Rentrées

Avec ce mois de septembre, sonne la rentrée, à divers titres, pour tous petits et grands.

C'est d'abord la rentrée scolaire :

Les écoles du R.P.I Marcillé-Visseiche enregistrent une augmentation sensible des effectifs de 10%. Marie Baux qui a assuré la direction des deux écoles pendant deux ans nous quitte. Et c'est Marianne Chaussée, auparavant directrice de l'école de Moutiers qui lui succède. Bienvenue à elle !

Un autre changement impacte les finances de notre commune. Le passage de l'école privée de la Providence de La Guerche en contrat d'association entraîne l'obligation de prise en charge des frais de fonctionnement des élèves de Visseiche qui sont scolarisés. La loi Carle oblige en effet toutes les communes ne disposant pas d'école publique à contribuer au financement de la scolarité des élèves de primaire inscrits dans une école privée en contrat d'association dans sa commune et dans les communes extérieures. La commune prendra en charge en toute logique les élèves de maternelle. Le coût total supplémentaire est de 7430€ par an (pour 10 enfants).

Rentrée pour le monde du travail

C'est la reprise du travail dans une crise économique persistante. Mais pour les salariés qui ont appris de façon inacceptable la fermeture de leur entreprise avant l'été, cette rentrée est placée sous le signe de l'angoisse. Nous entrons dans une nouvelle période où l'argent public se fait rare. Les mesures gouvernementales de diminution des prestations sociales et des emplois aidés constituent une nouvelle étape dans ce sens.

Rentrée pour la commune

Au cours de l'été, trois appels d'offres ont été lancés.

- ▶ L'étude pour la remise en état de la toiture de l'église.
- ▶ Les travaux d'extension de l'assainissement collectif, route de la Noë commenceront dans les prochaines semaines. Dix nouveaux raccordements sont prévus.
- ▶ La création de deux logements locatifs dans l'ancien garage des pompiers est programmée au premier semestre 2011. Les prochaines semaines seront consacrées à l'élaboration du plan de financement avec le conseil général afin d'obtenir une opération équilibrée voire bénéficiaire pour notre collectivité.

Au niveau du personnel, Vanessa Guillon quitte le secrétariat et la bibliothèque, après un passage de 10 mois. Elle entame une nouvelle formation en alternance qui peut déboucher sur un emploi durable. Le dispositif du CAE Passerelle sera poursuivi. Et c'est Audrey Leparoux, de Soulvache qui lui succède pour un an.

Nous sommes dans une commune rurale : je n'oublie donc pas d'associer à ce mot de rentrée les agriculteurs qui doivent faire face à l'incertitude du niveau des prix de leurs produits.

Continuons à entretenir cette qualité de vie qui caractérise notre commune !

Bonnes rentrées à tous !

Bruno GATEL
mairie de Visseiche

En direct de la commune

► UNE MAISON POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES ?

Une maison des assistantes maternelles (M.A.M) verra peut-être le jour à Visseiche. En effet, des assistantes maternelles seraient partantes pour ce projet. Plusieurs départements comme la Mayenne ont mis en place ce mode d'accueil semi-collectif. Depuis, une loi relative à la création de ces M.A.M a été promulguée le 9 juin 2010. Elle autorise le regroupement de 4 assistantes maternelles au maximum dans une maison. Ce nouveau mode d'accueil permet de répondre aux besoins des territoires ruraux qui peuvent difficilement offrir aux familles les services d'une crèche ou d'une halte garderie avec des horaires atypiques. Il permet également de différencier le lieu de travail et le lieu de vie familiale afin de rompre l'isolement lié à l'accueil au domicile. Par ce biais, les assistantes maternelles pourront partager leurs expériences personnelles par un travail qui sera mené en commun ce qui permettra de rendre le métier plus attractif.

Lors de la séance du 9 juillet dernier, le C.C.A.S de Visseiche a émis un avis favorable au projet de M.A.M sur Visseiche, demandé la location d'un T4 Habitat 35, qui sera reloué ensuite à l'association gérant la maison des assistantes maternelles et donné son accord de principe pour solliciter une subvention d'équilibre à la commune pour aider au financement du loyer.



► EGLISE : ETUDE DIAGNOSTIC DE RESTAURATION DES COUVERTURES ET DE LA CHARPENTE

Suite à la visite du secrétaire général de la préfecture le 4 décembre dernier, le dossier a été lancé. La DRAC assiste gratuitement la commune dans cette étude de restauration des charpentes et des couvertures de l'église. Lors de la séance du 11 juin dernier, par 13 voix pour et une abstention, le conseil

municipal a donné son accord au dossier de consultation et sollicité une subvention de l'Etat pour l'étude (50% sur le montant HT). Une subvention auprès du conseil général sera demandée ultérieurement. A l'issue de l'étude, une programmation des travaux sera proposée avec une estimation chiffrée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 juillet pour l'ouverture des plis. Lors de la séance du 2 septembre, le conseil municipal a retenu la proposition d'un montant de 15616,11€ HT, d'Olivier WEETS, architecte en chef des monuments historiques de Saint Cloud (92). La durée de l'étude est fixée à trois mois.

► ASSAINISSEMENT COLLECTIF ROUTE DE LA NOË

L'extension du réseau d'assainissement collectif, route de la Noë est prévu pour la fin de cette année. L'appel d'offres a été lancé et la commission s'est réunie le 29 juillet pour ouvrir les plis. Lors de la séance du 2 septembre, le conseil municipal a retenu les entreprises suivantes :

► LOT 1 - Construction du réseau de collecte et des branchements desservant les habitations Entreprise Lemée T.P, Saint Sauveur des Landes : 33165 € HT.

► LOT 2 - Contrôle du réseau d'assainissement (contrôle de compactage des tranchées, contrôle d'étanchéité du réseau et contrôle caméra de la canalisation principale). Les contrôles seront faits à l'air. Cependant, une variante, contrôle par essais à l'eau était demandée (en cas de vérification nécessaire).

Entreprise A3 SN de Montauban de Bretagne : 1988 € HT pour essais à l'air.

2681 € HT si les essais sont à l'eau (en option)

Comme pour l'extension du Vieux Moulin, une participation au coût du branchement sera demandée aux particuliers concernés.

Une réunion d'information sera organisée avant le début des travaux.

► LOGEMENTS LOCATIFS RUE DE RENNES

La commune prévoit pour le premier semestre 2011, la rénovation de l'ancien garage des pompiers et la création de deux logements locatifs (création de 2 T2 en duplex). Le montant des recettes de loyers est estimé à 4500 € par an. Le montant des travaux suite à l'appel d'offres s'élève à 124490 € TTC auxquels se rajoutent les honoraires de 15162,08 €. Deux prêts seront contractés : un logement sera financé en PLUS et le second en PLAI (pour les personnes défavorisées) pour un montant total de 84342 €. Des subventions seront sollicitées auprès du conseil général et

de la communauté de communes. Avec l'aide de l'état, la part subventionnée s'élèvera à 40310 €. L'opération sera équilibrée puisque les loyers couvriront l'annuité d'emprunt correspondante.

► TRAVAUX DE VOIRIE : GROUPEMENT DE COMMANDES

Cette année, un groupement de commandes s'est constitué entre les 8 communes de la communauté de communes du pays guerchais pour les travaux de voirie. Le 24 juin, le conseil municipal a décidé de retenir les propositions de la Société Pigeon, d'Argentré du Plessis :

► Point à temps automatique : 2445 € HT

► Modernisation tricouche voirie la Haute Cornouaille et travaux annexes : 500 € HT

► WIMAX A VISSEICHE : INSTALLATION D'UNE PICOSTATION

La solution du wimax déployée par le conseil général, permettant d'apporter le haut débit à 2 mégabits par seconde se met en place sur Visseiche. Une station wimax est donc installée à Retiers. Cependant une partie du territoire de la commune sur la route du Haut Mesnil, en raison du bois de la Montagne qui fait écran, ne peut être desservie par la station. La société Altitude propose l'installation d'une picostation (antenne émettrice d'une portée maximale de 800m) au bord de cette route. Lors de la séance du 2 septembre, le conseil municipal a donné son accord à la mise en place de cette picostation sur la voie communale.

Etat Civil (Mai-Août 2010)

IL EST NÉ....

6 mai : Martin Testier, Le Houx vert

ILS NOUS ONT QUITTÉ...

17 mai : Marcel Clouet, 87 ans, La Basse Chaussée

6 Aout : Vincent David, 51 ans, La Rivière

ILS SE SONT MARIÉS...

15 mai : Guillaume Callarec et Laetitia Peltier

22 mai : Dominique Letourneur et Annie Chatel

5 juin : Aurélien Peurois et Vanessa Béasse

28 aout : Abbé Ngarihi et Maud Torterat

Zoom sur... l'école

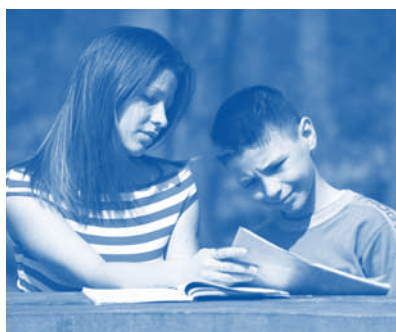
En cette période de rentrée troublée par les débats sur école, il nous semble intéressant de faire un peu le point sur ce qui se passe à Visseiche.

Où vont nos enfants ?

Dans le RPI - Marcillé / Visseiche : 55 élèves
A l'école Publique de Marcillé-Robert : 13 élèves.

A l'école publique de La Guerche : 29 élèves.

A la Providence - Ecole Privée de La Guerche : 10 élèves.



Que finance la commune ?

Pourquoi autant de débats autour de l'école de la Providence ?

La Loi impose aux communes qui n'ont pas d'école publique de financer le coût de la scolarité de ses enfants inscrits en primaire en école privée ayant signé un contrat d'association avec l'état. (Il n'y a aucune obligation pour les maternelles car l'état considère que l'école n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans).

Jusqu'à présent La Guerche finançait tous les élèves de son école privée, quelque soit leur origine. Or la Providence va se placer sous le contrat d'association à partir du 1er septembre ce qui implique que chaque commune d'origine doit payer pour ses enfants. Pour certaines petites communes cela représente une charge supplémentaire importante.

Pour les écoles privées en contrat d'association, le coût de la scolarité que chaque commune doit payer est imposé. il est calculé sur le coût moyen départemental des écoles publiques : soit 1 012 € pour les maternelles et 340 € pour les primaires.

Pour Visseiche, le surcoût engendré sera de 7432 € = (6x1012)+(4x340).

Pour les écoles privées en contrat simple (cas du RPI) les subventions sont libres.

- La convention de fonctionnement versée est de 117,30 € par élèves pour l'école de Visseiche et 164,25 € pour l'école de Marcillé en 2010.

Soit 117,30 x 30 élèves (dont 6 hors commune) + 164,25 € x 24 = 7 461 euros.

- Frais de personnel. Participation aux

salaires des agents de service en maternelle et primaire à hauteur de 50% pour 2 et 42,5% pour 2 autres soit un total de 17 250 euros.

- Subvention pour les fournitures scolaires : 34,50 € par enfants soit 1656 euros
Budget total de Visseiche pour le RPI de 26 967 euros pour 2010.

Pour infos, notre école RPI Marcillé/Visseiche passera vraisemblablement en contrat d'association en septembre 2011 ou 2012. Or 10% des élèves sont des élèves hors commune, comment demander une participation à ces communes pour tous si nous, nous ne finançons pas nos maternelles à l'extérieur ?

Tout ce qui tourne autour de l'école.

La Garderie Périscolaire : C'est un service municipal mis en place depuis 2004.

Le Local est mis à disposition par la communauté des Sœurs et la surveillance est assurée par un agent communal.

Une participation est demandée aux familles utilisatrices.

La Cantine est un service géré par l'union d'OGEC.

Le Local est mis à disposition de l'association gracieusement par la Mairie depuis 1994.

Le Transport scolaire : il est géré par le syndicat intercommunal composé de 5 élus de Visseiche et 5 élus de Marcillé. Il est assuré par 2 cars et ne bénéficie d'aucune subvention des mairies, le financement est assuré par les familles et le conseil général.

Le saviez-vous ?



Pierre-Elie des Nétumières

C'est à la fin du 16^e siècle, que le château de la montagne devient propriété des Hays de Nétumières. En 1784, le château est abandonné au profit du château voisin de Montbuan. Et c'est à partir de 1880, sur l'initiative du comte Pierre-Elie

des Nétumières que le château est reconstruit sous la direction de l'architecte Henri Mellet. La construction s'achève en 1884. Pierre Elie Hay des Nétumières aura une influence importante sur la vie de la commune : Il est élu conseiller municipal de Visseiche en 1888. Il le restera jusqu'en 1904. En 1904, Il décide sur ses terrains la construction d'une école de garçons (rue de Rennes) et d'une école de filles (à la Censerie) pour l'enseignement catholique. Lors de la séparation de l'église et l'état, tous les biens de l'église sont confisqués par l'Etat. Afin de protéger le recteur de la paroisse, le comte des Nétumières revendique donc judiciairement la propriété du presbytère et obtient gain de cause en 1908, en devenant le propriétaire légal. Par la suite, tous ces biens seront légués à l'association diocésaine. En 1912, à 68 ans, il se représente aux élections municipales et obtient comme en 1900 le meilleur score des candidats (93,72% en 1912 !). Il devient le doyen d'âge du conseil municipal. Son mandat s'achève en 1919 et son fils Paul sera élu conseiller municipal. Il décède, le 23 juin 1932 au château de la Ville Olivier, à Mézières sur Couesnon. Ses obsèques seront célébrées quatre jours plus tard à Visseiche.

En Bref

• Ramassage scolaire : nouveaux tarifs

Lors de la séance du 28 juin, le syndicat intercommunal de regroupement scolaire a fixé les nouveaux tarifs pour 2010-2011 :

43 € par enfant pour l'année ; 28 € si l'enfant est inscrit à partir du deuxième trimestre et 15€ si l'enfant est inscrit à partir du troisième trimestre. La participation reste gratuite à partir du troisième enfant.

• Dispositif Argent de Poche

Le dispositif est relancé pendant les vacances de la Toussaint. Un nouvel appel à candidatures est lancé auprès des jeunes de 16 à 19 ans. Les candidatures avec lettre de motivation doivent être envoyées à Monsieur le maire, avant le 16 octobre.

• Au revoir Vanessa, Bienvenue à Audrey

Après 10 mois passés au sein de la mairie et de la bibliothèque, dans le cadre du dispositif CAE PASSERELLE, Vanessa Guillon nous a quitté le 10 septembre. Elle doit commencer une formation en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Suite à cette expérience concluante, le conseil municipal a donné son accord pour recruter une nouvelle jeune (14h au secrétariat et 6h à la bibliothèque chaque semaine) pendant un an dans le cadre du même dispositif. Et c'est Audrey Leparoux, 24 ans, habitant Soulvache, (44) qui a été retenue. Elle est titulaire d'un BTS Economie sociale et familiale.

Bienvenue à Audrey !

Audrey Leparoux



Le coin des Associations

■ ART FLORAL

Une nouvelle activité sur la commune le mardi de 14h à 16h, début des cours à compter du mardi 19 octobre. Contact Nathalie Hupel au 02 99 43 10 40.

■ ARTEMPO

L'association propose aux personnes désireuses de se perfectionner des cours de chant et coaching scénique. Le programme des cours convient aussi bien aux débutants qu'aux personnes expérimentées, les débutants pour découvrir leur voix, les plus avancés pour se perfectionner. Tarif 25 € pour 90 minutes, lieu des cours Mairie de Visseiche, possibilité à domicile (supplément défraiement de transport). Information Artempo François Tual La Hailaudière 35130 Visseiche Tél. 06 14 26 32 45, Benjamin Leborgne Tél. 06 75 91 58 21. Mail artempo@hotmail.fr

■ BIBLIOTHÈQUE

Samedi 18 septembre, de 14h à 18h, à la bibliothèque, 8, enclos Mathurin Boury : Deux animations d'Art créatif Broderie et Scrapbooking pour adultes et enfants à partir de 8 ans. Gratuit

■ P.G - CATM

En réunion de bureau, les membres présents ont émis le vœu qu'au décès du dernier ACPG et ensuite du dernier CATM, les drapeaux respectifs soient mis en dépôt à la mairie de Visseiche dans la salle du conseil municipal afin que les

municipalités futures puissent continuer le devoir de mémoire qu'il leur incombera désormais.

Le secrétaire Christian L'Héritier, pour le président Yves Goisbault.

■ ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Pour la seconde année, l'accompagnement à la scolarité redémarre avec le centre social. La première séance est fixée au mardi 28 septembre. C'est Sabrina Charil qui viendra aider l'équipe existante. L'accueil des enfants se fait dans les locaux de la bibliothèque, depuis la sortie de l'école jusqu'à 18h45. Les enfants pourront prendre un goûter, seront accompagnés pendant leurs devoirs et participeront à une animation. Les parents comme les enseignants seront associés au projet. Une participation financière dont l'adhésion au centre social (6 €) sera demandée à chaque famille. Inscriptions auprès de Sabrina (Tél : 02 99 96 22 44 ou par courriel : sabrinacharil@gmail.com).

■ VISSEICHE CAP LOISIRS

▶ FITNESS

Un nouveau professeur : Lena Dangin, diplômée d'état

Nouveaux horaires :

Mardi : 19h00-20h00 - 20h10-21h10

Vendredi : 10h15-11h15

Reprise des cours le mardi 7 septembre

Contact : Christèle 02 99 76 33 95

▶ RELAXATION

Horaires : Lundi à 20h00

Reprise le 6 septembre

Un jeudi sur deux à 14h00

Reprise le 9 septembre

NOUVEAU !

▶ RELAXATION POUR LES ENFANTS

Mercredi : 14h00-15h00

Contact : Hélène 06 70 24 35 23

▶ DANSE

Reprise des cours le 22 septembre.

• Nouveau cours débutants :

Danse de salon-Mercredi : 19h30

Country - Jeudi : 19h30

• Pour les initiés

Danse de salon - Mercredi : 21h00

Country - Jeudi : 21h00

Contact : Thérèse 02 99 76 58 29

ou Joseph 02 99 76 37 86

■ WEST POKER TEAM

L'association propose des soirées Poker, le vendredi soir à 19h ou des après-midis, le dimanche à 13h à la salle communale de Visseiche.

Octobre : Vendredi 1, 8, 15, 22 et 29
Dimanche 17 et 31

Novembre : Vendredi 5, 12, 19 et 26
Dimanche 14

Décembre : Vendredi 3, 10 et 17
Dimanche 19



Contact

Mairie
1, Route de Marcellé-Robert
35130 VISSEICHE - Tél : 02 99 76 38 48
www.visseiche.com - visseiche.mairie35@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30
Le vendredi après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

Permanence : Le samedi de 10 h 30 à 12 h 00

A vous la parole

 (Vos suggestions, vos idées)

■ QUESTION/RÉPONSE

Question : Quant au nouveau lotissement, pourquoi ne pas penser à planter déjà des arbres qui délimiteraient les parcelles, les sentiers un peu de verdure qui pourraient attirer le client. ? C'est certain, il faut plusieurs années...

La réponse de la municipalité : La première tranche de travaux de viabilisation a été réalisée en 2008 et 2009. Il reste une deuxième tranche de travaux de viabilisation, notamment sur le lot voirie et

l'ensemble des travaux d'aménagement paysager. Ces travaux devaient être réalisés au premier semestre 2011 soit 3 ans après la levée de la contrainte archéologique. La commune prendra sa décision d'engager ces travaux à ce moment là en fonction du nombre de réservations effectives de lots. Vous comprendrez que l'aménagement paysager ne peut s'engager qu'à la fin du lotissement.

A remettre dans la boîte à lettres de la Mairie